

## Comment utiliser le bac emballages ?

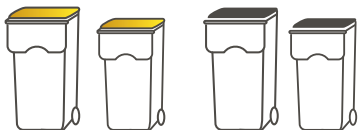
### À FAIRE

- Sortir le bac la veille au soir de la collecte.

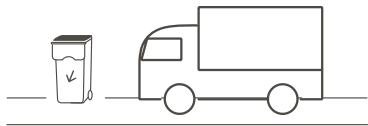


- Déposer uniquement les déchets indiqués dans le guide du tri. Si les déchets présents dans le bac ne sont pas conformes aux consignes de tri, le Service Déchets se réserve le droit de ne pas le collecter.

- Si vous avez des voisins, regrouper les bacs emballages d'un côté et les bacs ordures ménagères de l'autre.



- Orienter la collerette vers la route, sur le passage du camion.



- Fermer le couvercle du bac.
- Déposer les déchets en vrac dans le bac.

### À NE PAS FAIRE

- Si vous avez des voisins, ne pas alterner les bacs.



- Ne pas positionner le bac à l'envers.
- Ne pas positionner le bac près d'un obstacle (véhicule, muret, poteau...).



- Ne pas utiliser de sacs pour déposer les emballages dans le bac.
- Ne pas déposer de sacs poubelles à côté des bacs, ils ne seront pas collectés. En cas de production de déchets plus importante que d'habitude, contacter le Service Déchets.



- Ne pas laisser le bac entrouvert. Il doit être fermé.



**Attention, en cas de non-respect de ces consignes, le Service Déchets se réserve le droit de ne pas collecter les bacs emballages en question.**